

CENTRE SOCIAL RURAL DU SECTEUR DE MARSEILLE EN BEAUVAISIS

Information aux familles – Nouvelle facturation dès juillet 2026

Chères familles,

Dans le cadre du déploiement du portail famille, une nouvelle facturation des accueils de loisirs sera mise en place à partir de juillet 2026. Désormais, le paiement s'effectue au moment de l'inscription, et l'adhésion annuelle (carte usager – 5 € par personne, valable du 1er juillet au 30 juin) se réalise directement en ligne.

Pour accéder au portail famille et créer votre compte, rendez-vous sur le site du Centre Social Rural : www.csr-mb.fr, onglet Portail Famille.

Les accueils périscolaires, des mercredis et des vacances fonctionnent par plages horaires fixes, chacune correspondant à un forfait basé sur un tarif horaire. La facturation dépend donc des temps de présence de votre enfant, tels que présentés dans les tableaux associés.

La participation familiale est calculée en appliquant un pourcentage sur les revenus du foyer, à partir des informations présentes sur la CDAP (Consultation du Dossier Allocataire par les Partenaires) ou, à défaut, sur le dernier avis d'imposition avant abattements. Un plancher et un plafond de ressources, identiques pour tous les accueils de loisirs, garantissent une équité entre les familles. Une dégressivité est appliquée selon le nombre d'enfants fiscalement à charge dans le foyer.

Des frais complémentaires peuvent s'ajouter selon la présence de votre enfant :

Repas du midi : 4,50 € – Goûter : 0,40 € pour toute présence l'après-midi.

Absences et facturation :

Après inscription, et une fois le délai de prévenance dépassé, toute absence non justifiée sera facturée, en raison de la mobilisation du personnel et des engagements pris auprès de nos prestataires (restauration, etc.). Seules les absences justifiées par un certificat médical seront excusées.

L'organisation des accueils est rendue possible grâce au soutien de nos partenaires : CAF de l'Oise, MSA Picardie, Communes conventionnées, Communauté de Communes de la Picardie Verte, Services Départementaux de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

Les directions des Accueils de Loisirs ainsi que l'équipe du Centre Social Rural se tiennent à votre disposition pour toute information.

(1) TARIF DES ACCUEILS DE LOISIRS : SIRS Fontaine Lavaganne / Gaudechart / Rothois / Roy Boissy / Previllers

Tarifs pour les quotiens familiaux de 0 € à 550 €		Tarif horaire
1 enfant		0,21
2 enfants		0,19
3 enfants		0,18
4 enfants et plus		0,17
Tarifs pour les quotiens familiaux de 551 € à 4999 €		Le tarif appliqué dépend du quotient familial et du nombre d'enfants à charge. Selon votre quotient familial, le taux d'effort fait varier le tarif horaire. Exemple de calcul : Pour une famille avec un quotient familial CAF de 1200 € avec 2 enfants = $(1200 \times 0,30\%) / 8 = 0,45$ € par heure / enfant.
1 enfant	x 0,32 %	
2 enfants	x 0,30 %	
3 enfants	x 0,28 %	
4 enfants et plus	x 0,26 %	
Tarifs pour les quotiens familiaux de 5000 € et +		Tarif horaire
1 enfant		2,00
2 enfants		1,88
3 enfants		1,75
4 enfants et plus		1,63

(2) Créneaux des Centres durant les vacances et mercredis - Marseille-en-Beauvaisis / Saint-Omer-en-Chaussée / Milly-sur-Thérain

7h30/8h30 accueil matin	8h30/12h temps d'activité matin
1h	3,5h
12h/13h30 pause du midi et repas	
1,5h	
13h30/17h30 temps d'activité de l'après-midi	17h30/18h30 accueil du soir
4h	1h

Créneaux Périscolaire

7h15/9h accueil matin	16h30/18h30 accueil du soir
1,75h	2h
18h30/19h accueil du soir +	
0,5h	

CENTRE SOCIAL RURAL DU SECTEUR DE MARSEILLE EN BEAUVAISIS

Information aux familles – Nouvelle facturation dès juillet 2026

Chères familles,

Dans le cadre du déploiement du portail famille, une nouvelle facturation des accueils de loisirs sera mise en place à partir de juillet 2026. Désormais, le paiement s'effectue au moment de l'inscription, et l'adhésion annuelle (carte usager – 5 € par personne, valable du 1er juillet au 30 juin) se réalise directement en ligne.

Pour accéder au portail famille et créer votre compte, rendez-vous sur le site du Centre Social Rural : www.csr-mb.fr, onglet Portail Famille.

Les accueils périscolaires, des mercredis et des vacances fonctionnent par plages horaires fixes, chacune correspondant à un forfait basé sur un tarif horaire. La facturation dépend donc des temps de présence de votre enfant, tels que présentés dans les tableaux associés.

La participation familiale est calculée en appliquant un pourcentage sur les revenus du foyer, à partir des informations présentes sur la CDAP (Consultation du Dossier Allocataire par les Partenaires) ou, à défaut, sur le dernier avis d'imposition avant abattements. Un plancher et un plafond de ressources, identiques pour tous les accueils de loisirs, garantissent une équité entre les familles. Une dégressivité est appliquée selon le nombre d'enfants fiscalement à charge dans le foyer.

Des frais complémentaires peuvent s'ajouter selon la présence de votre enfant :

Repas du midi : 4,50 € – Goûter : 0,40 € pour toute présence l'après-midi.

Absences et facturation :

Après inscription, et une fois le délai de prévenance dépassé, toute absence non justifiée sera facturée, en raison de la mobilisation du personnel et des engagements pris auprès de nos prestataires (restauration, etc.). Seules les absences justifiées par un certificat médical seront excusées.

L'organisation des accueils est rendue possible grâce au soutien de nos partenaires : CAF de l'Oise, MSA Picardie, Communes conventionnées, Communauté de Communes de la Picardie Verte, Services Départementaux de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

Les directions des Accueils de Loisirs ainsi que l'équipe du Centre Social Rural se tiennent à votre disposition pour toute information.

(1) TARIF DES ACCUEILS DE LOISIRS : Saint-Omer-en-Chaussée	
Tarifs pour les quotiens familiaux de 0 € à 550 €	Tarif horaire
1 enfant	0,21
2 enfants	0,19
3 enfants	0,18
4 enfants et plus	0,17
Tarifs pour les quotiens familiaux de 551 € à 4999 €	Le tarif appliqué dépend du quotient familial et du nombre d'enfants à charge. Selon votre quotient familial, le taux d'effort fait varier le tarif horaire. Exemple de calcul : Pour une famille avec un quotient familial CAF de 1200 € avec 2 enfants = $(1200 \times 0,30\%) / 8 = 0,45$ € par heure / enfant.
1 enfant x 0,32 %	
2 enfants x 0,30 %	
3 enfants x 0,28 %	
4 enfants et plus x 0,26 %	
Tarifs pour les quotiens familiaux de 5000 € et +	Tarif horaire
1 enfant	2,00
2 enfants	1,88
3 enfants	1,75
4 enfants et plus	1,63

(2) Créneaux des Centres durant les vacances et mercredis	
7h30/8h30 accueil matin	8h30/12h temps d'activité matin
1h	3,5h
12h/13h30 pause du midi et repas	
1,5h	
13h30/17h30 temps d'activité de l'après-midi	17h30/18h30 accueil du soir
4h	1h

Créneaux Périscolaire	
7h30/8h30 accueil matin	16h30/18h30 accueil du soir
1h	2h
18h30/19h accueil du soir +	
0,5h	

CENTRE SOCIAL RURAL DU SECTEUR DE MARSEILLE EN BEAUVAISIS

Information aux familles – Nouvelle facturation dès juillet 2026

Chères familles,

Dans le cadre du déploiement du portail famille, une nouvelle facturation des accueils de loisirs sera mise en place à partir de juillet 2026. Désormais, le paiement s'effectue au moment de l'inscription, et l'adhésion annuelle (carte usager – 5 € par personne, valable du 1er juillet au 30 juin) se réalise directement en ligne.

Pour accéder au portail famille et créer votre compte, rendez-vous sur le site du Centre Social Rural : www.csr-mb.fr, onglet Portail Famille.

Les accueils périscolaires, des mercredis et des vacances fonctionnent par plages horaires fixes, chacune correspondant à un forfait basé sur un tarif horaire. La facturation dépend donc des temps de présence de votre enfant, tels que présentés dans les tableaux associés.

La participation familiale est calculée en appliquant un pourcentage sur les revenus du foyer, à partir des informations présentes sur la CDAP (Consultation du Dossier Allocataire par les Partenaires) ou, à défaut, sur le dernier avis d'imposition avant abattements. Un plancher et un plafond de ressources, identiques pour tous les accueils de loisirs, garantissent une équité entre les familles. Une dégressivité est appliquée selon le nombre d'enfants fiscalement à charge dans le foyer.

Des frais complémentaires peuvent s'ajouter selon la présence de votre enfant :

Repas du midi : 4,50 € – Goûter : 0,40 € pour toute présence l'après-midi.

Absences et facturation :

Après inscription, et une fois le délai de prévenance dépassé, toute absence non justifiée sera facturée, en raison de la mobilisation du personnel et des engagements pris auprès de nos prestataires (restauration, etc.). Seules les absences justifiées par un certificat médical seront excusées.

L'organisation des accueils est rendue possible grâce au soutien de nos partenaires : CAF de l'Oise, MSA Picardie, Communes conventionnées, Communauté de Communes de la Picardie Verte, Services Départementaux de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

Les directions des Accueils de Loisirs ainsi que l'équipe du Centre Social Rural se tiennent à votre disposition pour toute information.

(1) TARIF DES ACCUEILS DE LOISIRS : Marseille-en-Beauvaisis	
Tarifs pour les quotiens familiaux de 0 € à 550 €	Tarif horaire
1 enfant	0,21
2 enfants	0,19
3 enfants	0,18
4 enfants et plus	0,17
Tarifs pour les quotiens familiaux de 551 € à 4999 €	Le tarif appliqué dépend du quotient familial et du nombre d'enfants à charge. Selon votre quotient familial, le taux d'effort fait varier le tarif horaire. Exemple de calcul : Pour une famille avec un quotient familial CAF de 1200 € avec 2 enfants = $(1200 \times 0,30\%) / 8 = 0,45$ € par heure / enfant.
1 enfant x 0,32 %	
2 enfants x 0,30 %	
3 enfants x 0,28 %	
4 enfants et plus x 0,26 %	
Tarifs pour les quotiens familiaux de 5000 € et +	Tarif horaire
1 enfant	2,00
2 enfants	1,88
3 enfants	1,75
4 enfants et plus	1,63

(2) Créneaux des Centres durant les vacances et mercredis	
7h30/8h30 accueil matin	8h30/12h temps d'activité matin
1h	3,5h
12h/13h30 pause du midi et repas	
1,5h	
13h30/17h30 temps d'activité de l'après-midi	17h30/18h30 accueil du soir
4h	1h

Créneaux Périscolaire	
7h30/9h accueil matin	16h30/18h30 accueil du soir
1,5h	2h
18h30/19h accueil du soir +	
0,5h	

CENTRE SOCIAL RURAL DU SECTEUR DE MARSEILLE EN BEAUVAISIS

Information aux familles – Nouvelle facturation dès juillet 2026

Chères familles,

Dans le cadre du déploiement du portail famille, une nouvelle facturation des accueils de loisirs sera mise en place à partir de juillet 2026. Désormais, le paiement s'effectue au moment de l'inscription, et l'adhésion annuelle (carte usager – 5 € par personne, valable du 1er juillet au 30 juin) se réalise directement en ligne.

Pour accéder au portail famille et créer votre compte, rendez-vous sur le site du Centre Social Rural : www.csr-mb.fr, onglet Portail Famille.

Les accueils périscolaires, des mercredis et des vacances fonctionnent par plages horaires fixes, chacune correspondant à un forfait basé sur un tarif horaire. La facturation dépend donc des temps de présence de votre enfant, tels que présentés dans les tableaux associés.

La participation familiale est calculée en appliquant un pourcentage sur les revenus du foyer, à partir des informations présentes sur la CDAP (Consultation du Dossier Allocataire par les Partenaires) ou, à défaut, sur le dernier avis d'imposition avant abattements. Un plancher et un plafond de ressources, identiques pour tous les accueils de loisirs, garantissent une équité entre les familles. Une dégressivité est appliquée selon le nombre d'enfants fiscalement à charge dans le foyer.

Des frais complémentaires peuvent s'ajouter selon la présence de votre enfant :

Repas du midi : 4,50 € – Goûter : 0,40 € pour toute présence l'après-midi.

Absences et facturation :

Après inscription, et une fois le délai de prévenance dépassé, toute absence non justifiée sera facturée, en raison de la mobilisation du personnel et des engagements pris auprès de nos prestataires (restauration, etc.). Seules les absences justifiées par un certificat médical seront excusées.

L'organisation des accueils est rendue possible grâce au soutien de nos partenaires : CAF de l'Oise, MSA Picardie, Communes conventionnées, Communauté de Communes de la Picardie Verte, Services Départementaux de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

Les directions des Accueils de Loisirs ainsi que l'équipe du Centre Social Rural se tiennent à votre disposition pour toute information.

(1) TARIF DES ACCUEILS DE LOISIRS : Milly-sur-Thérain

Tarifs pour les quotiens familiaux de 0 € à 550 €		Tarif horaire
1 enfant		0,21
2 enfants		0,19
3 enfants		0,18
4 enfants et plus		0,17
Tarifs pour les quotiens familiaux de 551 € à 4999 €		Le tarif appliqué dépend du quotient familial et du nombre d'enfants à charge. Selon votre quotient familial, le taux d'effort fait varier le tarif horaire. Exemple de calcul : Pour une famille avec un quotient familial CAF de 1200 € avec 2 enfants = $(1200 \times 0,30\%) / 8 = 0,45$ € par heure / enfant.
1 enfant	x 0,32 %	
2 enfants	x 0,30 %	
3 enfants	x 0,28 %	
4 enfants et plus	x 0,26 %	
Tarifs pour les quotiens familiaux de 5000 € et +		Tarif horaire
1 enfant		2,00
2 enfants		1,88
3 enfants		1,75
4 enfants et plus		1,63

(2) Créneaux des Centres durant les vacances et mercredis

7h30/8h30 accueil matin	8h30/12h temps d'activité matin
1h	3,5h
12h/13h30 pause du midi et repas	
1,5h	
13h30/17h30 temps d'activité de l'après-midi	17h30/18h30 accueil du soir
4h	1h

Créneaux Périscolaire

7h30/8h45 accueil matin	16h45/19h accueil du soir
1,25h	2,25h

CENTRE SOCIAL RURAL DU SECTEUR DE MARSEILLE EN BEAUVAISIS

Information aux familles – Nouvelle facturation dès juillet 2026

Chères familles,

Dans le cadre du déploiement du portail famille, une nouvelle facturation des accueils de loisirs sera mise en place à partir de juillet 2026. Désormais, le paiement s'effectue au moment de l'inscription, et l'adhésion annuelle (carte usager – 5 € par personne, valable du 1er juillet au 30 juin) se réalise directement en ligne.

Pour accéder au portail famille et créer votre compte, rendez-vous sur le site du Centre Social Rural : www.csr-mb.fr, onglet Portail Famille.

Les accueils périscolaires, des mercredis et des vacances fonctionnent par plages horaires fixes, chacune correspondant à un forfait basé sur un tarif horaire. La facturation dépend donc des temps de présence de votre enfant, tels que présentés dans les tableaux associés.

La participation familiale est calculée en appliquant un pourcentage sur les revenus du foyer, à partir des informations présentes sur la CDAP (Consultation du Dossier Allocataire par les Partenaires) ou, à défaut, sur le dernier avis d'imposition avant abattements. Un plancher et un plafond de ressources, identiques pour tous les accueils de loisirs, garantissent une équité entre les familles. Une dégressivité est appliquée selon le nombre d'enfants fiscalement à charge dans le foyer.

Des frais complémentaires peuvent s'ajouter selon la présence de votre enfant :
Repas du midi : 4,50 € – Goûter : 0,40 € pour toute présence l'après-midi.

Absences et facturation :

Après inscription, et une fois le délai de prévenance dépassé, toute absence non justifiée sera facturée, en raison de la mobilisation du personnel et des engagements pris auprès de nos prestataires (restauration, etc.). Seules les absences justifiées par un certificat médical seront excusées.

L'organisation des accueils est rendue possible grâce au soutien de nos partenaires : CAF de l'Oise, MSA Picardie, Communes conventionnées, Communauté de Communes de la Picardie Verte, Services Départementaux de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

Les directions des Accueils de Loisirs ainsi que l'équipe du Centre Social Rural se tiennent à votre disposition pour toute information.

(1) TARIF DES ACCUEILS DE LOISIRS : SIRS La Neuville sur Oudeuil / Achy / Haute Epine

Tarifs pour les quotiens familiaux de 0 € à 550 €		Tarif horaire
1 enfant		0,21
2 enfants		0,19
3 enfants		0,18
4 enfants et plus		0,17
Tarifs pour les quotiens familiaux de 551 € à 4999 €		Le tarif appliqué dépend du quotient familial et du nombre d'enfants à charge. Selon votre quotient familial, le taux d'effort fait varier le tarif horaire. Exemple de calcul : Pour une famille avec un quotient familial CAF de 1200 € avec 2 enfants = $(1200 \times 0,30\%) / 8 = 0,45$ € par heure / enfant.
1 enfant	x 0,32 %	
2 enfants	x 0,30 %	
3 enfants	x 0,28 %	
4 enfants et plus	x 0,26 %	
Tarifs pour les quotiens familiaux de 5000 € et +		Tarif horaire
1 enfant		2,00
2 enfants		1,88
3 enfants		1,75
4 enfants et plus		1,63

(2) Créneaux des Centres durant les vacances et mercredis - Marseille-en-Beauvaisis / Saint-Omer-en-Chaussée / Milly-sur-Thérain

7h30/8h30 accueil matin	8h30/12h temps d'activité matin
1h	3,5h
12h/13h30 pause du midi et repas	
1,5h	
13h30/17h30 temps d'activité de l'après-midi	17h30/18h30 accueil du soir
4h	1h

Créneaux Périscolaire

7h30/9h accueil matin	17h/19h accueil du soir
1,5h	2h